Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260126-2026_01_002-DE

VILLE DE LOUVIGNE DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents :** 18 **votants** : 20
représentés : 2

Date de convocation : 22 janvier 2026
L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.
Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.
Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;
Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; ; Mme AUSSANT Angélique (arrivée à 21h40) ;
Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;
Secrétaire de séance : M. LECHEVALIER Arnaud.

2026-01-002 - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE
Chaque année le Conseil Municipal est amené, sur proposition de la commission des finances, à délibérer sur les subventions allouées aux associations.

PROPOSITION
La commission des finances propose d'allouer aux associations et organismes des subventions selon le tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260126-2026_01_002-DE

DECISION

Le Conseil Municipal procède au vote de l'attribution des subventions :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	Ne prennent pas part au vote	Votant	Pour	Contre	Abstention
Associations					
VCSL (Courses Cyclistes - juillet et septembre)		20	20		
Artisans et Commerçants du Pays de Louvigné (ACPL)		20	20		
Louvigné Rando	M. Jean-Paul GOUPIL M. Jean-Pierre GUERIN	18	18		
La Truite Louvignéenne (AAPPMA)		20	20		
Association Communale de Chasse de Louvigné		20	20		
Harmonie Saint-Martin		20	20		
Comité de jumelage Louvigné-Trendelburg		20	20		
Comité d'organisation du Rallye Touristique		20	20		
Association Histoire et Patrimoine	M. Jean-Pierre OGER	19	19		
UNC-Louvigné du désert	M. Jean-Pierre OGER M. Jean-Pierre GUERIN M. Joseph COSTENTIN	17	17		
Fédération Nationale Combattants Républicains		20	20		
A2L	M. Joseph COSTENTIN M. Jean-Pierre GUERIN	18	18		
ApiLouvigné		20	20		
Ecole Marie Letensorer					
Séjours et sorties scolaires		20	20		
Supports pédagogiques (Coopérative scolaire)		20	20		
RASED		20	20		
Ecole Notre Dame					
Séjours et sorties scolaires		20	20		
Supports pédagogiques (OGEC)		20	20		
Société d'agriculture (comice agricole)		20	20		
Office Culturel et d'Animation (OCA)	M. François VEZIE M. Joseph COSTENTIN	18	18		
ADMR		20	20		
Prévention Routière		20	20		
CLIC de Haute Bretagne		20	20		
Fédération des conciliateurs de justice		20	20		
CCAS de Louvigné-du-Désert	JP. OGER	19	19		

Fait et délibéré, le 29 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER

MAIRIE DE LOUVIGNE DU DESERT 35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.